

Perspectives



Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux novembre-décembre 2003, numéro quatre

A man in a dark suit and red tie is leaning on the hood of a white car. He is holding a cigar in his right hand. The background shows a parking lot with a gas station and a modern building.

**La « réingénierie »
de Jean Charest :
un modèle américain usé**

*Attaque en règle
contre les syndicats*

La CRT sous-financée

Stoppons la démolition !



Claudette Carbonneau

Nous avons anticipé le pire. Le pire est arrivé. Le gouvernement Charest a réussi à mettre tout le monde en colère. Colère chez les femmes et les groupes qui défendent un Québec sans pauvreté, colère des syndicats et des membres qu'ils représentent, colère des employé-es du secteur public qui entrent en négociation, colère des étudiants, des parents et des défenseurs du réseau des centres de la petite enfance, colère des membres de la société civile qui sont exclus des nouvelles structures régionales, colère des Québécoises et des Québécois qui avaient fait confiance à ce gouvernement. Tous sont en colère, sauf le patronat qui jubile !

L'œuvre de démolition est dévastatrice. Des pans entiers du « modèle québécois » sont touchés. La révolution Charest balaie large sur son passage, comme si ce que nous avons

construit ensemble — une société moderne tissée de solidarités, de justice et d'égalité des chances — n'avait de sens que pour une bande de fous qu'il faut faire taire, mater, vendre en pâture au « modèle américain ». Mondialisation et compétitivité obligent !

Le droit de se syndiquer, de s'associer et de négocier librement, le droit de conserver son syndicat dans les cas de sous-traitance, le droit à des conditions salariales et de travail décentes, le droit de recourir à la grève sont remis en question. Quatre projets de loi affaiblissent les droits syndicaux : le projet de loi réformant l'article 45 ; celui révisant le régime de négociation et d'accréditations syndicales dans les réseaux de la santé et des services sociaux ; et les projets de loi empêchant la syndicalisation des ressources intermédiaires de type familial et des personnes responsables des services de garde en milieu familial.

Table rase

Table rase de la promesse des libéraux à l'égard des services de garde à 5 \$. Table rase de la mission des CLSC. Table rase des CLD et des CRD.

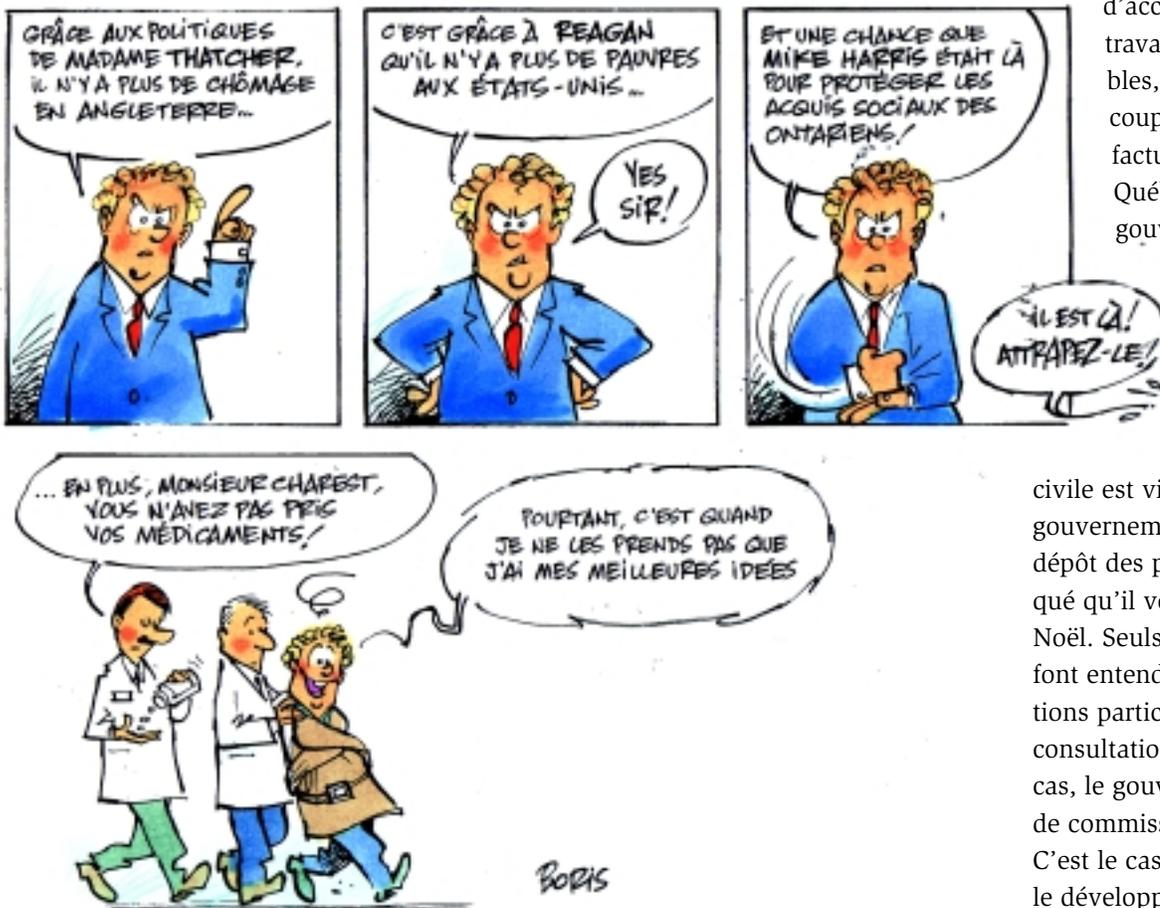
Alors que le gouvernement veut permettre les défusions des grandes villes pour que la « démocratie s'exerce », il force les fusions des accréditations syndicales et des structures du réseau de la santé. Il change la donne dans les régions.

Les pauvres, eux, devront réintégrer le marché du travail, en étant forcés

d'accepter des conditions de travail et des salaires misérables, au risque de se faire couper les vivres. L'eau sera facturée. Les tarifs d'Hydro-Québec vont augmenter. Le gouvernement n'a d'écoute que pour les entreprises. Est-ce ce genre de société dont nous voulons ? Est-ce le rêve que nous avons fait ?

La voix de la société

civile est vivement écorchée. Le gouvernement « bulldoze ». Dès le dépôt des projets de loi, il a indiqué qu'il voulait les adopter avant Noël. Seuls quelques intéressés se font entendre lors de « consultations particulières », lorsqu'il y a consultation ! Car dans plusieurs cas, le gouvernement n'a pas prévu de commissions parlementaires. C'est le cas du projet de loi 34 sur le développement économique et



*La « réingénierie »
de Jean Charest*

Un modèle américain usé

4

régional et du projet de loi 32 sur les centres de la petite enfance. Pour la démocratie, on repassera !

Nous ne sommes pas contre le changement. Encore faut-il savoir pourquoi on veut changer. Avant d'adopter de nouvelles politiques et de créer de nouvelles structures, avant d'adopter des changements qui bouleverseront les façons de faire, avant d'adopter des lois qui changeront les conditions de travail de milliers de personnes, il faut définir les objectifs visés. Manifestement, ce gouvernement est incapable d'expliquer clairement ses objectifs, peut-être parce qu'ils sont inavouables.

Les petits amis du gouvernement ont gagné la première manche. Ensemble, unis et solidaires, il faut faire échec à ce gouvernement et à ses amis. Seule une mobilisation large, de tous les instants, qui a des racines à la base et rejoint toutes les couches de la population, nous permettra d'arrêter le raz-de-marée néolibéral qui nous submerge.

Le Québec a droit à sa différence dans une Amérique du Nord de plus en plus uniforme, de plus en plus déchirée par l'accroissement des inégalités.

Aidez-nous à aider le Québec.

Ensemble,

Stoppons la démolition !



Automne noir

Attaque en règle contre les syndicats

10



Échanges entre les syndiqués québécois et allemands de Bombardier

12



Campagne CSN pour le commerce équitable

15

L'efficacité de la CRT menacée par le sous-financement

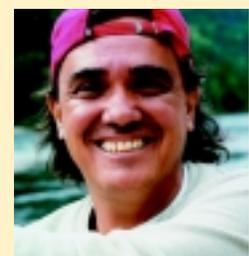


18

L'invité :

Florent Vollant à la défense
des rivières du Québec

23



La « réingénierie » de Jean Charest : un modèle américain usé

Textes : Michelle Filteau

Photos : Alain Chagnon,
Presse canadienne, Service de l'information SCFP

Les Ontariens ont mis un point final à la « révolution du bon sens » de Mike Harris. Ils n'ont pas réélu son parti au pouvoir cet automne. Mais au Québec, le premier ministre Jean Charest persiste et signe. Il maintient le cap sur des orientations qui ont pourtant vieilli et qui ont du plomb dans l'aile, celles de l'ex-président américain Ronald Reagan et de la dame de fer de la Grande-Bretagne, Margaret Thatcher.

Dans son discours inaugural en 1981, Reagan disait ceci : « *Government is not the solution to our problem ; government is the problem.* » Le gouvernement n'est pas la solution à nos problèmes, le gouvernement est le problème.

Le ministre des Finances, Yves Séguin, allait dans le même sens en juin dernier lors du dépôt de son budget en affirmant que « Plutôt que de nous demander ce que l'État peut faire pour nous, demandons-nous ce que nous pouvons faire sans lui. »



Un « Québec US »

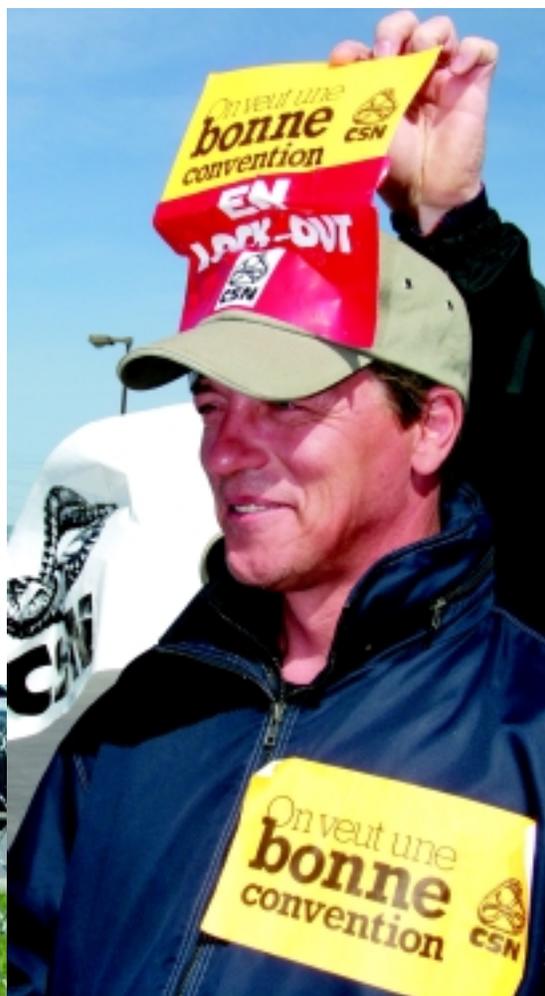
De son côté, devant des gens d'affaires new-yorkais, le premier ministre Jean Charest ressortait des placards, cet automne, la célèbre et controversée déclaration de Brian Mulroney faite il y a 20 ans devant un auditoire semblable. À son tour, il a affirmé que le gouvernement est dorénavant *open for business*. Les règles du jeu au Québec sont les mêmes que partout en Amérique du Nord, disait-il à cet auditoire conquis d'avance.

« Je ne savais pas à quel point M. Charest avait à cœur de réduire le rôle du gouvernement et de créer des partenariats privé-public. M. Charest est un excellent vendeur ! », commentait Bill Morrissey, directeur de PNB Paribas, une banque française de financement et d'investissement qui brasse déjà des affaires au Québec.

Nul doute, la « réingénierie » sera la pièce maîtresse du gouvernement libéral. « Les partenariats privé-public auxquels nous convie Jean Charest sont loin d'être un concept nouveau. Il s'agit de modèles largement développés principalement aux États-Unis et dans le sud du Royaume-Uni depuis plus de 15 ans. Jusqu'à maintenant les résultats sont peu concluants », explique Pierre J. Hamel, professeur-chercheur à l'INRS.

Quant au patronat, il répète sur toutes les tribunes depuis des lustres qu'il veut l'abolition de l'article 45 du Code du travail pour favoriser la sous-traitance. Le Québec deviendrait ainsi une région comme toutes les autres de l'Amérique du Nord. Un « Québec US » qu'approuve Jean Charest.

**Hôtel Plaza la Chaudière
à Gatineau, Alstom à La Prairie,
Labatt, Multi-Markes,
Bombardier, Vidéotron :
les conflits de travail dont
la principale pierre d'achoppement
est la sous-traitance
ne manquent pas.**



Partenariats privé–public, un pensez-y-bien

« Dans la vraie vie, soumissionner ça coûte très cher. Que ce soit dans les secteurs du pavage, des infrastructures, des déchets ou de l'eau, il n'y a que deux ou trois grands joueurs, de sorte qu'ils s'entendent entre eux. »

— **Pierre J. Hamel**

« Si la sous-traitance est aussi forte ici que dans le reste du pays, pourquoi le patronat s'acharne-t-il tant sur l'article 45, si ce n'est pour affaiblir la présence syndicale, niveler par le bas les conditions de travail et accroître le pouvoir des entreprises au détriment des travailleuses et des travailleurs ? »

— **Claudette Carbonneau**

Les échecs des partenariats privé–public sont tout aussi fracassants que désastreux. La privatisation de l'autoroute 407 à Toronto, celle de l'électricité en Ontario et en Californie, la privatisation de l'eau en Angleterre et en France, les réformes du transport urbain de la grande région de Londres et la faillite de Railtrack illustrent aujourd'hui les échecs successifs d'une privatisation intégrale ou d'un partenariat public–privé.

Le gouvernement Charest n'en parle pas. Dans les cartons du Conseil du trésor, il donne plutôt en exemple l'expérience d'Indianapolis, présentée comme une véritable petite merveille. Bien que les employé-es municipaux aient remporté une grande partie des soumissions, l'effectif de la ville a diminué de 30 %. Une perte de 629 emplois qui ont été transférés à des sous-traitants. Abolition de postes, diminution de salaires, précarité, tel est le prix payé par les employés pour obtenir les appels d'offres. En Grande-Bretagne, dans 70 % des cas, ce sont les syndicats qui ont obtenu les contrats lancés en appel d'offres. « Encore là, les syndiqué-es se sont auto-amputés d'une partie de leurs conditions de travail. C'était ça ou rien », note Pierre J. Hamel de l'INRS.

C'est en fait la municipalité de Hull qui doit être considérée comme la pionnière du partenariat en Amérique du Nord. De 1968 à 1984, les

employés du Service municipal des travaux publics, membres de la CSN, ont participé à 39 appels d'offres et l'ont emporté deux fois sur trois.

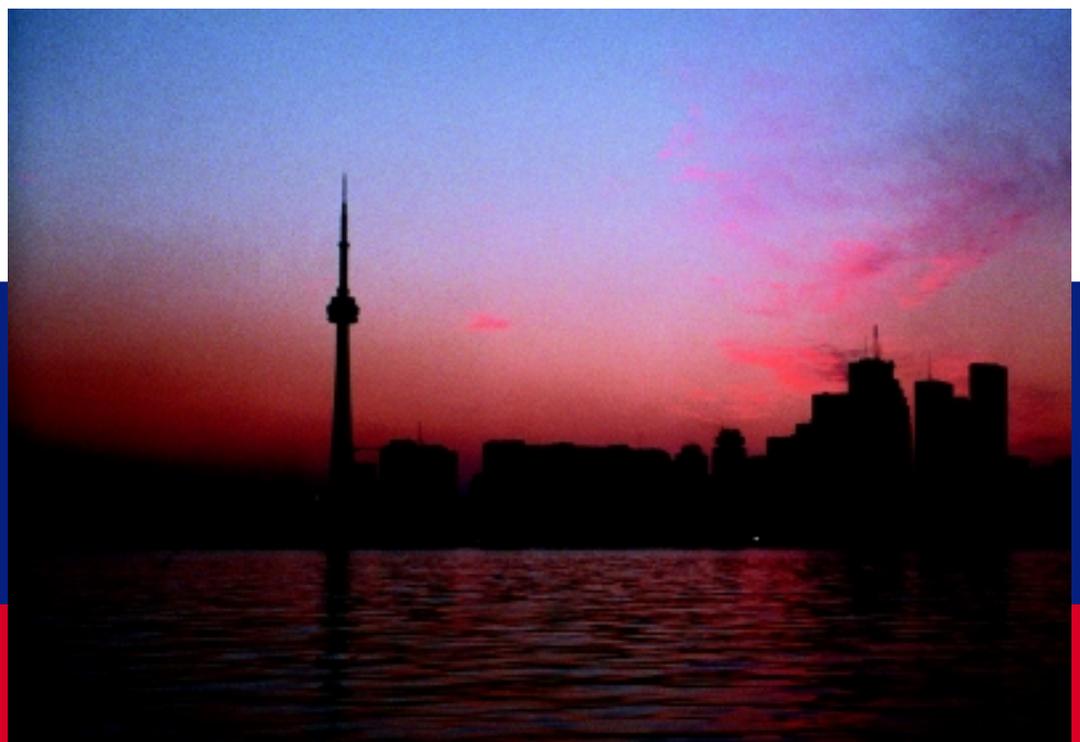
Plus récemment, les cols bleus de Shawinigan et de Gatineau, membres de la Fédération des employées et employés de services publics, FEESP–CSN, ont démontré que des gains de productivité sont possibles, tout en demeurant dans leur unité syndicale et en conservant leurs conditions de travail.

« Ils savent comment intégrer différentes tâches et la Ville économise la marge de profits qui aurait été consentie à l'entrepreneur privé, les coûts de la soumission, de même que les coûts de gestion et de contrôle du contrat », précise Denis Marcoux, vice-président de la FEESP.

Pour le professeur Pierre J. Hamel, la présence syndicale est souvent une des seules garanties d'une concurrence plus réelle. « La véritable concurrence, ça n'existe pas. Dans la vraie vie, soumissionner ça coûte très cher. Que ce soit dans les secteurs du pavage, des infrastructures, des déchets ou de l'eau, il n'y a que deux ou trois grands joueurs, de sorte qu'ils s'entendent entre eux. Le gagnant est connu à l'avance. *Tu me laisses passer, la prochaine fois ce sera ton tour.* Ces ententes de cartel sont très difficiles à déjouer et ne permettent pas de savoir si on obtient réellement le meilleur prix. »

À la mi-août, une panne d'électricité gigantesque plongeait dans le noir une grande partie de l'Amérique du Nord, dont Toronto (ci-contre), New York, Cleveland et Detroit. Dans toutes les régions touchées par la panne, ce service y est privatisé, les réseaux désuets ou mal entretenus...

Photo : PC



L'article 45, un verrou en train de sauter

L'intention du premier ministre de s'en prendre au dernier verrou de protection contre la sous-traitance a eu l'effet d'une bombe dans les milieux syndicaux.

Chez Labatt et chez Multi-Markets, les travailleurs ont réussi à obtenir des clauses de protection contre la sous-traitance. Au Québec, on constate qu'environ la moitié des conventions collectives contient des dispositions relatives à la sous-traitance, l'autre moitié n'en souffle pas un mot. L'article 45 constitue donc pour les travailleuses et les travailleurs un dernier rempart de protection.

C'est pour civiliser les relations de travail qu'est né en 1961, sous un gouvernement libéral, celui de Jean Lesage, ce qui est devenu plus tard l'article 45. Cette disposition vise encore aujourd'hui à empêcher un employeur véreux de se débarrasser d'un syndicat en créant de toutes pièces une entreprise pour contourner l'accréditation syndicale. Ainsi, l'accréditation est transférée chez le sous-traitant. En 2001, l'article 45 a été affaibli pour limiter à 12 mois la survie de la convention collective.

« L'article 45 protège les droits des travailleurs contre une sous-traitance sauvage. Il n'empêche pas la sous-traitance », insiste Claudette Carbonneau. Une recherche d'Alain Halley des HEC démontre qu'au Québec 39,3 % du chiffre d'affaires total des PME vient de la sous-traitance. C'est plus qu'en Ontario (33,2 %) et que dans les provinces de l'Ouest (32,9 %). Une étude récente du professeur Patrice Jalette de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal arrive à la même conclusion. Il se fait autant de sous-traitance au Québec qu'en Ontario. « Si la sous-traitance est aussi forte ici que dans le reste du pays, pourquoi le patronat s'acharne-t-il tant sur l'article 45, si ce n'est pour affaiblir

la présence syndicale, niveler par le bas les conditions de travail et accroître le pouvoir des entreprises au détriment des travailleuses et des travailleurs ? », s'interroge la présidente de la CSN.

L'exemple d'Alstom est éloquent

Le géant français qui éprouve de graves difficultés financières vient de vendre son usine de La Prairie. Les travailleurs en grève depuis le 12 juin dernier demandent au nouveau propriétaire, Areva, de faire volte-face et de retirer tout projet de recours à la sous-traitance.

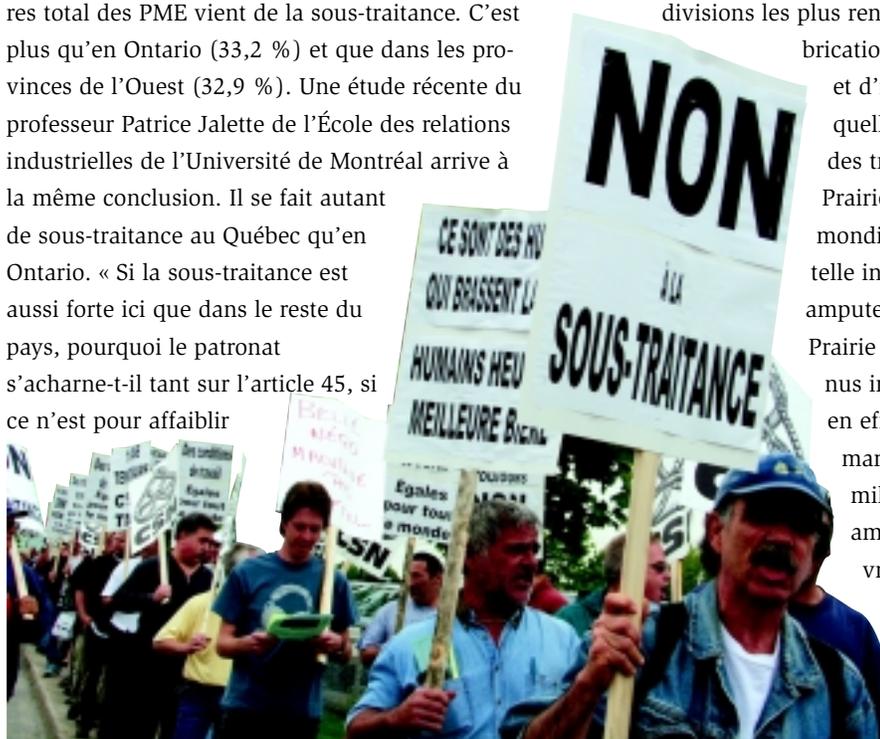
Pendant des années Alstom a eu recours à la sous-traitance dans ses usines à travers le monde. Cette politique a eu des conséquences néfastes sur la qualité de ses produits. Le syndicat des travailleurs est convaincu que la multinationale a intérêt à garder sa seule usine encore capable d'offrir une production clés en main dans un secteur où la précision constitue une marque de commerce.

Roger Valois, vice-président de la CSN, estime que c'est ce choix idéologique qui est à l'origine des malheurs d'Alstom. « Cette volonté de vouloir confier le plus de travail possible à des sous-traitants conduit à des résultats absurdes. En raison d'une commande aveugle du siège social européen, l'usine locale veut remettre à la sous-traitance une partie significative du travail de ses divisions les plus rentables, soit la fabrication de disjoncteurs

et d'isolateurs, pour laquelle le savoir-faire des travailleurs de La Prairie est reconnu mondialement. » Une telle initiative pourrait amputer l'usine de La Prairie et Areva de revenus importants. C'est en effet, un immense marché estimé à 90 milliards de dollars américains qui s'ouvre à la suite de la gigantesque panne d'électricité aux États-Unis et en Ontario.



Des disjoncteurs et des sectionneurs fabriqués par les syndiqués d'Alstom à La Prairie.



Trois économistes récusent le programme économique du gouvernement

Texte : Maroussia Kishka

Photos : Alain Chagnon



Pierre Fortin

Leurs idées et leurs opinions ne sont pas toujours au même diapason, mais cette fois, les trois économistes invités au conseil confédéral de septembre dernier sont unanimes. Laisser entre les mains du secteur privé et du marché le développement économique du Québec n'amènera pas la prospérité et un meilleur partage de la richesse.

Pierre Fortin, professeur à l'UQAM, consultant auprès d'entreprises et chroniqueur à la revue *l'Actualité*, Pierre-André Julien, professeur à l'Université de Trois-Rivières, titulaire de la Chaire Bombardier et consultant auprès de la Commission économique européenne, du BIT et de l'OCDE, et Bernard Élie, professeur à l'UQAM et spécialiste des politiques monétaires et de la finance internationale, aucun des trois n'endosse le programme libéral de réduire le rôle de l'État.

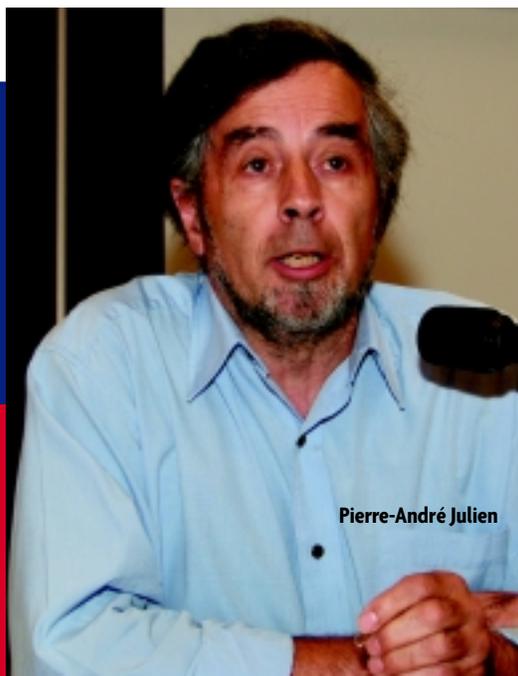
Les faits ne donnent pas raison au gouvernement

« Il y a une preuve incontournable que l'État minimal ne produit pas la croissance économique. Vous n'avez qu'à prendre les statistiques de l'OCDE, l'organisme qui regroupe les pays industriels. Il n'existe tout simplement aucune relation entre leur fardeau fiscal et leur taux de croissance économique. La corrélation entre ces deux phénomènes, c'est zéro point zéro. La démons-

tration quasi scientifique est faite que cela ne mène nulle part », a lancé sans détour l'économiste Pierre Fortin.

Quant au droit d'association, il affirme qu'il doit être maintenu et même élargi aux groupes qui n'y ont pas accès. Un taux de syndicalisme plus élevé, souligne-t-il, ne nuit pas à l'économie mais confère aux syndicats une responsabilité majeure dans le développement économique. À ce sujet aussi, si on compare le degré de syndicalisation des pays industrialisés les plus avancés avec leur niveau de développement économique, on ne trouve aucun lien. « Il y a des pays très syndiqués, comme l'Irlande ou les Pays-Bas et la Scandinavie, qui ont des taux de chômage extrêmement bas, tout comme vous avez des pays avec des taux de syndicalisation très bas où le niveau de vie est aussi très bas. Pour moi, c'est réglé. On ne peut pas discuter encore de cela. En tout cas, pas sur le plan scientifique », affirme-t-il.

Or, le gouvernement libéral veut réduire les impôts et libérer l'entreprise des contraintes qu'elles ont au niveau du Code du travail et d'autres réglementations. Il veut aussi appliquer dans les services le concept de l'utilisateur payeur, explique Bernard Élie qui donne en exemple la hausse à venir des tarifs dans les centres de la petite enfance ainsi que les projets d'installation de compteurs d'eau et de privatisa-



Pierre-André Julien

tion du prolongement de l'autoroute 30. « J'ai rarement vu un gouvernement avec des visions aussi idéologiques que le gouvernement libéral actuel », souligne-t-il.

Leur discours nous ramène un quart de siècle en arrière. Il y a 20 ans, le président américain, Ronald Reagan, et la première ministre Margaret Thatcher, se sont fait élire en prônant ce retrait de l'État. « Mais nulle part, sur la planète, que ce soit en Grande-Bretagne, en France ou ailleurs, cela a été une réussite », constate Bernard Élie. Il rappelle que le président Reagan a réduit les impôts de 300 milliards sans résultat et que le président Bush suit actuellement la même voie sans faire mieux. Au contraire, depuis son élection, les États-Unis ont perdu deux millions et demi d'emplois.

L'entrepreneuriat a besoin de l'État

Pour les partisans de ce retrait, l'entrepreneuriat est la clé du dynamisme. « Mais on ne naît pas entrepreneur. On le devient parce que le milieu le permet. » C'est ce qu'a indiqué Pierre-André Julien, un expert de l'entrepreneuriat. Ce n'est pas les banques mais le capital social et le soutien du milieu qui permettent à une entreprise d'émerger.

Au lieu de se retirer, il évalue que l'État doit continuer à stimuler le milieu régional, donner des services et soutenir la formation. Il était d'ailleurs profondément choqué que le gouvernement ait soustrait les petites et moyennes entre-

prises de l'obligation légale qui leur était faite d'investir un pour cent de leur masse salariale dans la formation professionnelle. « C'est une décision aberrante », s'est-il exclamé.

Croissance et partage de la richesse vont de pair

Les trois économistes s'entendent pour dire que l'État doit investir sans relâche dans l'éducation et la formation parce qu'une société plus scolarisée et mieux formée est une société qui entreprend plus, qui chôme moins, qui gagne de meilleurs salaires et qui est plus égalitaire.

Ils s'entendent aussi pour dire que l'hypothèse la plus vérifiée aujourd'hui est que la croissance et le partage de la richesse, loin de se contredire, tendent à se renforcer mutuellement. « On ne doit pas négliger le partage de la richesse sous prétexte qu'il est urgent d'en créer plus et on ne doit pas non plus négliger la création de la richesse sous prétexte qu'il faut la partager équitablement. Le devoir économique du Québec, c'est d'éviter les extrêmes et de tenir solidement les deux bouts de la corde », affirme Pierre Fortin. Ce devoir est d'autant plus crucial, lui semble-t-il, qu'il va falloir lutter très ferme dans les années qui viennent pour empêcher le potentiel économique du Québec de diminuer.

« Il y a une preuve incontournable que l'État minimal ne produit pas la croissance économique. »



Bernard Élie

**Piquetage
du 19 novembre
à travers le Québec**

Automne noir pour les trav

Textes : Nicolas Girard

Au nom d'une idéologie conservatrice, le gouvernement Charest a orchestré cet automne une attaque frontale contre les travailleuses et les travailleurs syndiqués et a réussi en quelques mois seulement à mécontenter à peu près tout le monde.

Attaque frontale contre les syndicats

La session parlementaire de l'automne 2003 a en effet été marquée par une série de projets de loi visant à réduire le taux de syndicalisation et les conditions de travail.

Le projet de loi 31 qui symbolise le plus l'attaque frontale contre les centrales syndicales est celui modifiant l'article 45 du Code du travail afin de faciliter la sous-traitance. Avec ces modifications, le Québec va devenir la pire province canadienne à l'égard de la protection des travailleuses et des travailleurs en cas de sous-traitance. Pour l'entreprise qui transférera une partie de ses activités à un sous-traitant, sans lui vendre à la fois ses équipements, machinerie, savoir-faire, etc., bref sans lui transférer « la plupart des éléments caractéristiques », l'article 45 ne s'appliquera pas. L'accréditation syndicale n'existera plus pour couvrir ces emplois, et les conditions de travail négociées auparavant disparaîtront. Le sous-traitant pourra alors faire ce qu'il veut. De plus, le projet de loi élimine aussi tout préavis de l'employeur au syndicat avant de procéder à un transfert des activités. Même dans les cas où l'article 45 s'appliquerait, le syndicat va demeurer mais la convention collective expirera le jour même de la concession. En bout de piste, des milliers d'emplois vont donc être en jeu dans les secteurs privé et public à partir de janvier 2004.



nes ayant des problèmes de déficience intellectuelle ou physique et des personnes âgées. Le gouver-

nement leur impose par loi un statut de travailleuses et de travailleurs autonomes alors que les tribunaux, les uns après les autres, ont jugé que ce sont des salarié-es et leur ont reconnu le droit de se syndiquer. Pire encore, il annule l'accréditation de syndicats déjà reconnus, du jamais vu, même sous Duplessis.

Grands chambardements dans la santé, et ce, en pleine négociation !

Les projets de loi 25 et 30 déposés par le ministre Couillard s'inspirent de l'expérience albertaine et pavent la voie à la privatisation de services. Le premier, en forçant la fusion des CLSC et des CHSLD avec les hôpitaux, met en péril la mission des CLSC et fragilise le mandat social et de prévention du réseau. Le deuxième impose cinq regroupements arbitraires, pour les syndicats, qui sont déconnectés de l'organisation du travail. Et, sous prétexte de vouloir les fusionner, il va provoquer l'éclatement des grands syndicats généraux. Le projet de loi 30 décentralise aussi une partie de la négociation, soit une vingtaine de matières liées à l'organisation du travail qui ne pourront plus faire l'objet d'une grève. À défaut d'entente, c'est un arbitre qui tranchera. Ces projets de loi vont susciter des tensions dans un réseau où la démotivation et la surcharge des personnels sont particulièrement flagrantes.

Négation du droit de se syndiquer

Avec les projets de loi 7 et 8, le gouvernement attaque de plein fouet le droit à la syndicalisation. Il retire ce droit aux éducatrices en milieu familial et aux personnes qui sont des ressources intermédiaires ou de type familial dans le réseau de la santé qui accueillent chez elles des person-



Les syndiqué-es du Centre de santé de la Basse-Côte-Nord.



Les travailleurs du syndicat d'Olymel de Vallée-Jonction.



Le personnel enseignant du Collège de Sherbrooke.



Les syndiqué-es de la Buanderie centrale de Montréal.



Le syndicat de la papetière Abitibi-Price de l'arrondissement Kénogami à Chicoutimi.

ailleuses et les travailleurs

Un prix à payer pour les baisses d'impôt

La volonté du gouvernement Charest de baisser les impôts de cinq milliards de dollars sur une période de cinq ans le porte de façon sournoise à trouver de nouvelles sources de revenus pour renflouer ses coffres.

Le programme du Parti libéral était pourtant clair : il allait maintenir des services de garde à 5 \$ par jour pour la durée de son mandat. Sept mois plus tard, ce gouvernement brise déjà une première promesse électorale. Le projet de loi 32 impose une hausse de tarifs de 5 à 7 \$ par jour, soit une augmentation de 520 \$ par enfant par année. Cette augmentation entrera en vigueur dès janvier 2004. De plus, le ministre des Finances pourrait implanter dès le prochain budget la tarification en fonction du revenu familial et annoncer une nouvelle hausse de tarifs. Non seulement les CPE mais les garderies scolaires sont aussi touchés par ces hausses.

Hausse de tarifs et resserrement des contrôles pour les plus pauvres

Le gouvernement libéral se montre aussi favorable à une augmentation des tarifs d'électricité de

6 % et le ministre de l'Environnement a évoqué publiquement l'idée de tarifier l'eau pour les citoyens au Québec. En outre, les libéraux ont décidé de ne pas s'attaquer à la pauvreté mais plutôt aux pauvres. En effet, dans une série d'articles publiés dans *Le Devoir*, on apprend que le gouvernement Charest projette plusieurs mesures pour sortir 200 000 ménages de l'aide sociale. Le ministère de la Solidarité sociale veut aussi éliminer deux allocations mensuelles de 111 \$: celle versée aux femmes ayant un enfant à charge de cinq ans ou moins et celle accordée aux prestataires âgés de 55 à 64 ans. Ces nouvelles mesures auront pour effet de dégrader les conditions de vie des assisté-es sociaux.



Photo : Clément Allard

Bravant le mauvais temps et le froid, plus de 30 000 personnes de toutes les régions du Québec ont manifesté devant l'Assemblée nationale, le 29 novembre, pour dénoncer les politiques antisyndicales et antisociales du gouvernement libéral.



Un ouvrier de l'usine d'Ammendorf.

Histoire d'Ammendorf, Allemagne de l'Est

„Wer kämpft, kann verlieren, wer nicht kämpft, hat schon verloren“ « Celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu »

Textes : Maroussia Kishka



Manifestation d'ouvriers d'Ammendorf pour sauver leur usine.

Quand Bombardier a voulu fermer l'usine d'Ammendorf, en Allemagne de l'Est, elle a frappé un mur. Les mille travailleurs de cette usine de fabrication de wagons ont mobilisé leur région et le gouvernement allemand. Bombardier a dû reculer et maintenir l'usine ouverte. Leur histoire se confond avec celle des travailleuses et des travailleurs de l'Allemagne de l'Est depuis la chute du mur de Berlin.

Après l'effondrement de la République d'Allemagne de l'Est, tous les grands groupes industriels passent sous le contrôle d'un holding ouest-allemand et subissent une cure d'amaigrissement draconienne dans le but de les privatiser. Un des groupes les plus rentables de l'Allemagne de l'Est, celui de la construction des wagons, la Deutsche Waggonbau AG (DWA), dont fait partie l'usine d'Ammendorf, voit ses effectifs fondre. Entre 1990 et 1996, ils passent de 24 000 à 4800. La DWA est ensuite vendue à un consortium d'investisseurs américains, Advent International, qui la revend deux ans plus tard à Bombardier, en 1998.

« Avec DWA en Allemagne, nous achetons une entreprise qui a été largement rationalisée et modernisée au cours des dernières années, et qui pourrait rendre jaloux même nos gens de (notre usine à) La Pocatière », avait déclaré à l'époque le président de Bombardier, Laurent Beaudoin.

Mais cette restructuration profonde et la perte des marchés des pays de l'ancienne Union soviétique ont entraîné une immigration massive de la population et fait grimper le taux de chômage. Dans la région de la Saxe-Anhalt, où est située l'usine d'Ammendorf, le chômage demeure encore le lot de 20 % de la main-d'œuvre. « C'est triste, il y a des rues placardées parce que les édifices ont été aban-

donnés », souligne Reiner Knothe, président du conseil d'entreprise d'Ammendorf.

Trois ans plus tard, en 2001, Bombardier devient le chef de file de l'industrie mondiale du matériel ferroviaire avec l'acquisition d'Adtranz, la filiale allemande de Daimler Chrysler. L'inquiétude renaît. Adtranz, qui connaît des difficultés financières, a quatre usines en Allemagne. Six mois s'écoulent et Bombardier annonce la fermeture de son usine d'Ammendorf, qui est cependant cruciale pour l'économie de la région. La réaction est vive.

« Sauvons l'usine d'Ammendorf ! »

Les travailleurs de l'usine mettent rapidement sur pied une coalition avec la municipalité et leur confédération syndicale afin de regrouper des représentants des différents partis tant au niveau

provincial que fédéral, ainsi que des représentants du milieu industriel et des universitaires. « Tout ce monde s'est mis ensemble pour sauver le site d'Ammendorf », explique Reiner Knothe.

Ils ont pu gagner une manche mais la situation reste tendue. Reiner Knothe et les travailleurs de l'usine savent que Bombardier veut rationaliser sa production, d'autant plus que son principal client en Allemagne, la compagnie de chemins de fer Deutsche Bahn connaît des difficultés financières.



Reiner Knothe, président du conseil d'entreprise d'Ammendorf : « Pour Bombardier, ce qui compte c'est la valeur de l'action. Pour nous, c'est l'avenir de notre usine et de notre région. »



Les représentants syndicaux québécois échangent des informations avec leurs camarades allemands. Ces derniers viendront au Québec en 2004.

Les syndiqués de Bombardier en Allemagne et au Québec prennent contact

En raison de la mondialisation de la production de Bombardier, les syndiqués de La Pocatière amorcent des échanges avec les travailleurs des autres usines. À la fin de l'été, un premier contact a été établi avec les syndiqués allemands. « On voulait savoir s'ils avaient les mêmes conditions de travail et si Bombardier agissait de la même façon », affirme le président du syndicat, Gilles Ouellet.

Ce besoin d'en savoir plus, les syndiqués allemands le partagent. C'est d'ailleurs à la suite d'une invitation de l'école de formation de Berlin d'IG Metall, le grand syndicat allemand de la métallurgie, qui compte plus de deux millions de membres, que ce voyage d'échanges a eu lieu.

« Bombardier met en concurrence ses usines et s'apprête à faire des changements à l'échelle internationale », ajoute Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie qui, avec Gilles Ouellet et Jocelyn Dionne, trésorier du syndicat de La Pocatière et deux salariés de la CSN, Vincent Dagenais, et Jean-Yves Trempe, l'un responsable des affaires internationales et l'autre de la formation, s'est rendu en Allemagne.

En Allemagne, ça se passe autrement

Entre le 30 août et le 4 septembre, ils ont visité trois usines de l'Allemagne de l'Est.

« Je me suis aperçu que ce sont les mêmes programmes de performance et de santé-sécurité au travail. Mais les travailleurs ont un plus grand droit de regard sur le fonctionnement de l'usine », a constaté Gilles Ouellet.

Les relations de travail en Allemagne diffèrent d'ici. L'adhésion à un syndicat y est volontaire et les conventions collectives ne se négocient pas localement mais régionalement et par secteur d'activité. Elles déterminent principalement la rémunération, la durée de la semaine de travail, les

Bombardier Transport a dix usines en Allemagne



congés, les conditions de licenciement et la classification des employé-es. Localement, ce sont les conseils d'entreprise élus par les salarié-es syndiqués et non syndiqués qui voient à l'application des conventions collectives et à l'organisation du travail. « Quand il y a des changements à faire dans l'usine, ça passe par ce conseil », explique Gilles Ouellet. Les ouvrières et les ouvriers allemands élisent aussi un conseil d'entreprise national et ont des représentants au conseil européen de Bombardier, ce qui facilite l'échange d'information entre les salariés de toutes les usines.

Leur séjour en Allemagne leur a d'ailleurs permis de vérifier les dires de Bombardier alors qu'ils entreprennent une ronde de négociation pour le renouvellement de leur convention collective. « Bombardier nous disait que la soumission de son usine du Portugal était 17 % moins chère que la nôtre et qu'il fallait qu'on baisse les coûts de production », indique Gilles Ouellet. Mais le président du conseil européen de Bombardier leur a dit que le site de Bombardier au Portugal est un petit centre de service. En 2004, ce sera autour de la CSN de recevoir les travailleurs allemands de Bombardier.

Usines Bombardier en Europe

Allemagne	10
Autriche	1
Belgique	1
Danemark	1
Espagne	1
France	1
Hongrie	1
Italie	1
Norvège	1
Pologne	3
Portugal	1
Rép. tchèque	1
Royaume-Uni	9
Suède	2
Suisse	2
Total	36

Le deuxième front raconté par Pierre Vadeboncœur

Texte :
Jean-Pierre Larche et François Lamarche

Photo : Alain Chagnon



Pierre Vadeboncœur

Pierre Vadeboncœur, qui a participé à la rédaction du *Deuxième front*, a reçu, cet automne, le Prix de la revue *Études françaises*, 2003, des Presses de l'Université de Montréal, pour son essai *Le pas de l'aventurier – À propos de Rimbaud*.

En 1968, la CSN lançait un vibrant appel pour la formation d'un « deuxième front ». Quelque 35 ans plus tard, la conjoncture politique ravive la nécessité de construire des alliances sociales larges et d'investir, comme mouvement syndical, les champs du social et du politique. *Perspectives CSN* a rencontré un des artisans du *Deuxième front*, Pierre Vadeboncœur.

Le *Deuxième front* a été la réponse de la CSN à une crise qui a marqué le mouvement syndical du milieu des années 60. Lorsque le président de la CSN, Marcel Pepin présente son fameux rapport moral, au congrès de 1968, les limites d'un syndicalisme centré presque exclusivement sur la négociation de conventions collectives apparaissent clairement. Pour améliorer ses conditions de vie, Pepin et ses contemporains estiment que la classe ouvrière doit lutter davantage pour le logement, l'emploi, la sécurité sociale, pour une autre forme de consommation, pour une presse populaire, etc. Autant de domaines qui se situent en dehors de la négociation collective. Cet appel lance résolument la CSN dans un élargissement de l'action syndicale.

Pour Pierre Vadeboncœur, ce changement d'approche découlait d'une longue évolution. « Le mouvement syndical était actif et combatif au possible dans les années 50. La CTCC (devenue la CSN en 1960) y prit une part importante. Le brassage des années 50 a mené à une évolution des mentalités dont la déconfessionnalisation de la CTCC est un exemple frappant. Il y eut un entraînement vers une contestation plus large que les conventions collectives. On faisait face à un gouvernement autoritaire... tout ça a trempé la CSN. »

Aux années de luttes contre le régime Duplessis, il faut ajouter la Révolution tranquille toute jeune qui donne un souffle nouveau aux luttes

populaires. « Il commençait à y avoir des grèves dans le secteur public, perçues négativement par l'opinion publique », explique le syndicaliste écrivain. À l'opposé, dans *Le deuxième front* on rappelle l'énorme mouvement de sympathie qui était né au Québec à l'égard des travailleurs de l'Amiante en 1949. « En 1949, c'était national. Il s'agissait d'une grève vitale. D'une résistance patronale considérable tout comme celle du gouvernement de Duplessis... », dit-il. C'est dans ce contexte que le deuxième front put se concrétiser, croit-il.

Militantisme

Le deuxième front n'a certes pas rempli toutes ses promesses. Dans plusieurs champs d'action sociale,

l'implication directe de la CSN a contribué à permettre de grands progrès sociaux. Dans d'autres cependant, entre autres celui de l'action politique, la centrale a dû composer avec des réalités qui sont peut-être encore présentes aujourd'hui : « Il y a eu des tentatives de politisation du mouvement, notamment à travers les comités d'action politique mais celles-ci ont donné des résultats mitigés parce que les travailleurs avaient une opinion personnelle sur la politique qui n'était pas nécessairement celle des dirigeants », explique Pierre Vadeboncœur qui souligne également l'absence d'alternative organisée aux deux partis traditionnels à l'époque.

Le texte *Le deuxième front* est disponible à la librairie de la CSN.



Le commerce équitable, une alternative responsable

Texte : Michel Crête

Boire du café équitable au petit déjeuner ou troquer sa voiture pour son vélo, ce n'est plus l'affaire que de quelques hurluberlu-es. De plus en plus de gens, qu'ils aient 20 ou 77 ans, avec ou sans fortune, répondent à l'appel des organisations non gouvernementales et des syndicats en achetant des produits équitables et écologiques. En cette époque de globalisation des marchés et de course effrénée aux profits, il y a encore moyen d'affirmer d'autres valeurs et d'autres choix de société.

La CSN fait partie de ce mouvement. Elle vient de lancer, en collaboration avec Équiterre et Oxfam-Québec, une campagne pour faire la promotion dans ses rangs du commerce équitable et de la consommation responsable. « La centrale avait déjà posé un premier geste concret allant en ce sens », rappelle le trésorier de la centrale syndicale, Michel Lessard, responsable de ce dossier. En effet, depuis l'été dernier, un bac de récupération de vêtements a été installé sur le terrain de l'édifice de la CSN à Montréal, dans le quartier Centre-Sud. Les vêtements qui y sont déposés sont acheminés vers les magasins Fripe-Prix du groupe Renaissance, un projet d'insertion sociale et à l'emploi, qui permet à la population d'acquiescer à bon prix des vêtements qui connaissent une deuxième vie.

« Nous vivons dans un monde où le commerce est régi par les lois découlant des grands traités internationaux. Mais il existe des solutions alternatives à ce type de mondialisation. Le commerce équitable en est une. Cela fait en sorte que les petits producteurs de café, de cacao, de sucre des pays du Sud reçoivent un juste prix pour leur récolte », soutient Michel Lessard.

Ce commerce équitable permet aux petits producteurs de sortir de la pauvreté. Par exemple, depuis 1997, le prix du café payé aux producteurs a diminué de plus de 70 %. Vingt-cinq millions de familles cultivatri-



Photo : Alain Chagnon

ces n'ont plus de revenus suffisants pour vivre, soit presque l'équivalent de toute la population du Canada.

Une campagne qui va s'enraciner

Au cours de la prochaine année, la CSN formera des militantes et des militants qui ensuite participeront aux différentes instances des conseils centraux et des fédérations afin de les informer et de les sensibiliser à cette autre économie. Une fois cette première phase de campagne terminée, la CSN l'étendra aux syndicats afin de rejoindre le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs.

Avec l'aide d'Équiterre et d'Oxfam-Québec, la centrale syndicale entend également dresser la liste des produits étiquetés équitables et reconnus par des organismes de certification.

« Quant à la consommation responsable, c'est un principe, une pratique même, qui fait appel à des responsabilités individuelles et collectives pour éviter le gaspillage des ressources. Cela nous demande de nous assurer, entre autres, que les produits que nous achetons sont bel et bien recyclables », de conclure le trésorier de la CSN.

Les vêtements recueillis sont acheminés vers les magasins Fripe-Prix du groupe Renaissance.

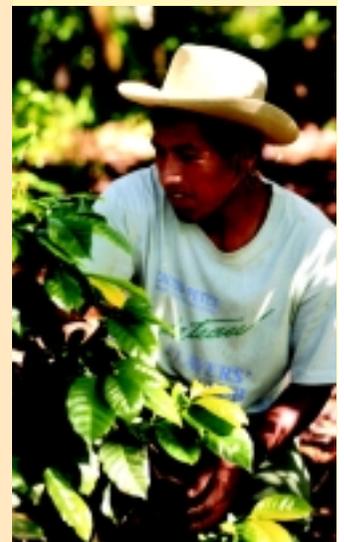


Photo : Équiterre



Photo : Équiterre

Des jumelles de la finance solidaire décident de travailler ensemble

Textes : *Thérèse Jean*

Dans le monde de la finance socialement responsable, des liens se tissent actuellement entre le Québec et l'Italie. La Banca Etica et la Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec) (CEDTTQ) ont signé une convention d'échange et de collaboration. L'encre était à peine séchée, que déjà elles s'étaient entendues pour réaliser 14 projets, à commencer par une participation respective de 20 000 dollars au capital de chacune d'elles. Leur objectif : hausser le niveau d'éthique dans les affaires.

Photo : Clément Allard



Clément Guimond, coordonnateur général de la caisse d'économie, accueille chaleureusement le président de Banca Etica, Fabio Salvatio lors de sa visite à Québec.

Ces deux institutions financières, qui se distinguent nettement des banques, se sont rencontrées à l'occasion du Sommet des Amériques, à Québec, en 2001. Le courant a tout de suite passé. En octobre dernier, elles ont signé une convention pour partager leurs stratégies et expertises respectives en matière de finances et d'épargne collective, et en vue d'envisager une coopération internationale conjointe.

des fonds de travailleurs fera aussi l'objet d'une rencontre entre les syndicats italiens et des représentantes et des représentants de la CSN, lors de la Foire de Florence, en avril 2004.

Ces échanges se poursuivront deux mois plus tard alors qu'un important séminaire sur l'épargne salariale et la finance solidaire réunira à Montréal des partenaires du Brésil, de la France et du Québec. Banca Etica veut aussi tirer profit des longues années d'expérience de la caisse dans le financement des entreprises d'économie sociale. Ce transfert d'expertise se traduira par des stages dans l'une et l'autre des organisations.

Vers une nouvelle pensée économique

Le développement d'une nouvelle pensée économique constitue un autre projet commun. La Banca Etica et la CEDTTQ veulent sortir le monde d'une vision qui réduit l'économie à l'argent, au profit et au rendement. Elles désirent innover en mettant à contribution les réseaux universitaires québécois et italiens pour définir une pensée économique basée sur la démocratie et l'éthique. L'objectif est de produire de nouveaux indicateurs de croissance économique et de progrès social pour mesurer la richesse dans une région ou un pays.

Partenariat entre Bâtirente et un fonds éthique italien

Visiblement impressionnée par l'expérience syndicale québécoise en matière de collecte d'épargnes, Banca Etica veut développer un partenariat permettant à Bâtirente d'investir dans les fonds Valori, un fonds éthique de Banca Etica, et offrir aux membres de la caisse l'accès à ces mêmes fonds. L'expérience québécoise dans le domaine



Le président de Banca Etica, Fabio Salvatio et le président de la Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec), André Therrien, lors de la signature du protocole d'entente, le 14 octobre dernier.

Photo : Sarah Gaudreau-Desrosiers

Donner un sens à l'argent

Elles font toutes deux dans la finance, mais ni l'une ni l'autre n'ont investi ce domaine pour l'argent. Elles y sont parce que toutes deux croient qu'il faut donner un sens à l'argent. Parce que toutes deux rêvent d'un monde meilleur. Ce qui compte à leurs yeux, c'est d'agir pour un développement économique répondant aux besoins humains et respectant l'environnement. Un développement soucieux de l'héritage à laisser aux générations futures et reposant sur des valeurs de solidarité et de démocratie. Flyé tout ça ? En tout cas, leur feuille de route démontre qu'elles ne sont pas les seules à y croire.



Banca Etica

Née il y a à peine cinq ans, Banca Etica regroupe déjà près de 23 000 membres et possède un capital social de près de 22 millions de dollars et des épargnes qui frôlent les 250 millions. Elle a créé une société de gestion financière, Etica Sgr Spa et une fondation culturelle éthique. Elle travaille aussi de concert avec le consortium Etimos, la plus ancienne institution italienne de micro-crédit qui regroupe 250 organismes sans but lucratif.

Banca Etica est même devenue une référence dans le milieu bancaire italien. Pour Fabio Salviatio, qui en est le président, ce succès repose principalement sur une capacité de travailler en réseau. « L'objectif de Banca Etica n'est pas de se hisser au rang de première banque en Italie, mais d'être reconnue comme une référence sur le plan de l'innovation sociale et des pratiques financières. »



CEDTTQ

Avec un volume d'affaires de près de 600 millions de dollars, la Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec) figure parmi les 40 plus importantes caisses du Mouvement Desjardins. Au cours des 10 dernières années, c'est plus de 400 millions de dollars de financement qu'elle a rendus disponibles. « Ce n'est pas tant d'être parmi les 40 plus importantes caisses qui fait notre fierté, comme le mentionne son coordonnateur

général, Clément Guimond, mais c'est de l'être devenue en s'engageant là où d'autres ont refusé, dans une mission de transformation sociale. »

La CEDTTQ compte plus de trente années d'expérience dans l'économie sociale. Elle est le carrefour de quatre grands réseaux au Québec : syndical, communautaire, culturel et coopératif. Plus de 2390 organisations collectives et plus de 7250 personnes en sont membres.

Des exemples d'investissements réalisés par la CEDTTQ :

Les Serres coopératives de Guyane,
Insertech-Angus,
le Centre de villégiature de Jouvence,
la Bottine souriante et le Théâtre sans fil

1^{er} anniversaire de la Commission des relations du travail

Une efficacité menacée par le manque de personnel

Texte : Yvan Sinotte

« Il a été clairement démontré que les gens syndiqués sont plus productifs et plus performants que les non-syndiqués. »

— Roger Valois



Roger Valois

Le sous-financement de la nouvelle Commission des relations du travail (CRT) risque d'entraîner un manque de personnel et le retour aux délais interminables qui étaient la marque du Bureau du commissaire général du travail dont elle a pris la relève. Le milieu syndical salue toutefois le travail exécuté depuis un an par la CRT et la célérité dont elle fait montre.

Pour le vice-président de la CSN, Roger Valois, la Commission, qui a eu un an le 25 novembre, « a démarré sur les chapeaux de roues, mais on risque de revenir en arrière en raison du manque de volonté politique de voir un organisme efficace administrer les lois du travail ». De fait, le budget de la CRT a été réduit de cinq millions de dollars par rapport aux budgets qui étaient consacrés aux deux organismes dont elle a pris la relève. « Qu'est-ce que c'est cinq millions de dollars dans le budget du gouvernement ? », interroge Roger Valois. « C'est un choix purement politique pour que la Commission ne fonctionne pas. Nous subissons le poids de l'ignorance du monde du tra-

vail de la part d'un ministre du Travail qui fait ombre à la CRT. M. Després (Michel Després, député de Jean-Lesage et ministre du Travail) devrait être là pour guider, pas pour se faire convaincre. »

Roger Valois impute largement à la CRT la progression du nombre de membres de la CSN. « Nous comptons maintenant 280 000 membres et nous atteindrons les 300 000 membres d'ici le prochain congrès si le gouvernement donne à la CRT les moyens de fonctionner. Les syndicats ne sont pas une tare dans notre société. Il a été clairement démontré que les gens syndiqués sont plus productifs et plus performants que les non-syndiqués. »

La CRT : une revendication de la CSN

Le coordonnateur du Service juridique de la CSN, François Lamoureux, abonde dans le même

« La CRT a joué un rôle capital pour éviter le recours à des briseurs de grève lors des conflits de Noranda, Multi-Markes, Auberge des Gouverneurs de Trois-Rivières, Auberge Saint-Gabriel, Villa Val-des-arbres, etc. »

— François Lamoureux



François Lamoureux

sens que le vice-président de la centrale. « La mise sur pied de la CRT était une grande revendication de la CSN. Le Québec, avant le 25 novembre 2002, était la seule province au Canada à ne pas avoir de Commission des relations du travail. Il fallait que nous ayons un guichet unique en relations de travail. Les délais qui sévissaient devant le Bureau du commissaire général du travail et les amendes ridicules prévues au Code du travail empêchaient les salarié-es de faire respecter leurs droits les plus élémentaires. »

La CRT dispose de pouvoirs d'ordonnance qui permettent de sauvegarder adéquatement le droit des parties et François Lamoureux en cite quel-

ques exemples récents. « La CRT a joué un rôle capital pour éviter le recours à des briseurs de grève lors des conflits de Noranda, Multi-Markes, Auberge des Gouverneurs de Trois-Rivières, Auberge Saint-Gabriel, Villa Val-des-arbres, etc. Dans ces cas, la CRT s'est avérée plutôt efficace. On peut même avoir des auditions dans les 24 ou 48 heures lorsque la situation est jugée urgente. »

Pénurie de personnel et bureau inexistant

Mais pour intervenir correctement, la CRT a besoin de personnel. « C'est rendu que la CRT fonctionne avec 29 commissaires alors qu'ils étaient 32 il y a un an, affirme François Lamoureux. Et la CRT détiendra des pouvoirs supplémentaires en matière de congédiement, d'équité salariale, de harcèlement psychologique, de l'usage de la langue française et des cas présumés de discrimination de la part des syndicats. Juste dans ce dernier cas, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain, ça va donner lieu à 300 ou 400 plaintes de plus par année. On risque donc de revoir le prolongement des délais. La CRT se penchera sur les questions de harcèlement psychologique à compter du 1^{er} juin 2004. C'est donc à court et moyen terme que la Commission manquera d'effectifs. Qui plus est, la Commission sera responsable du dossier des fusions d'accréditations dans le secteur de la santé et des services sociaux. »

Et les ressources humaines sont disponibles pour entrer en fonction dès que les budgets le permettront. « La sélection a déjà été faite pour nommer les nouveaux commissaires et ceux-ci pourraient entrer en fonction demain matin. À Québec, la CRT n'a même pas de bureau, les commissaires y sont itinérants, siégeant dans des hôtels et autres salles. »

Denis Falardeau, coordonnateur du Service de syndicalisation de la CSN, note aussi une nette amélioration du traitement de ses dossiers par la CRT. « Après l'instauration de la CRT, on a senti une volonté de faire en sorte que les procédures s'accélérent. Les agents et les commissaires procèdent plus rapidement. Les agents exercent pleinement leur pouvoir d'accréditer. Quand on a une majorité, on est accrédité et si l'employeur veut contester, il le fait alors que nous sommes tout de même accrédités. On vit une vraie amélioration, sauf du côté de Québec où le manque de personnel provoque un allongement des délais. »



Photo : Alain Chagnon

Denis Falardeau

Performances remarquables

Le président de la Commission des relations du travail, M^e Louis Morin, n'est pas peu fier des

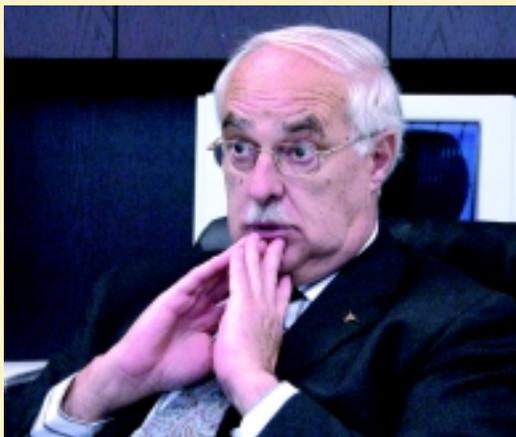


Photo : Michel Giroux

Louis Morin

performances affichées par son organisme et exhibe avec orgueil les statistiques obtenues du 25 novembre 2002 au 25 juin 2003. Dans le cas de l'aliénation ou la concession d'entreprises (article 45), ce sont 86,9 % des cas qui sont résolus en moins de 90 jours. Les requêtes en accréditation sont traitées à 82,2 % en moins de 60 jours et à 80 % pour les cas de conflits entre associations.

M^e Morin reconnaît toutefois les difficultés qui confrontent son organisme. « Nous devons programmer plus d'audiences que ce que nous sommes en mesure de faire. Mais, jusqu'à maintenant, nous avons réussi à maîtriser le système. Nous éprouvons toutefois plus de problèmes du côté de Québec en raison de la grandeur du territoire à couvrir. »

M^e Morin est appuyé dans son rôle de président par deux vice-présidents, M^{es} Pierre Flageole et Robert Côté, 21 commissaires à Montréal, 8 à Québec, 18 agents à Montréal et 11 à Québec.

« Nous devons programmer plus d'audiences que ce que nous sommes en mesure de faire. Mais, jusqu'à maintenant, nous avons réussi à maîtriser le système. »

— M^e Louis Morin

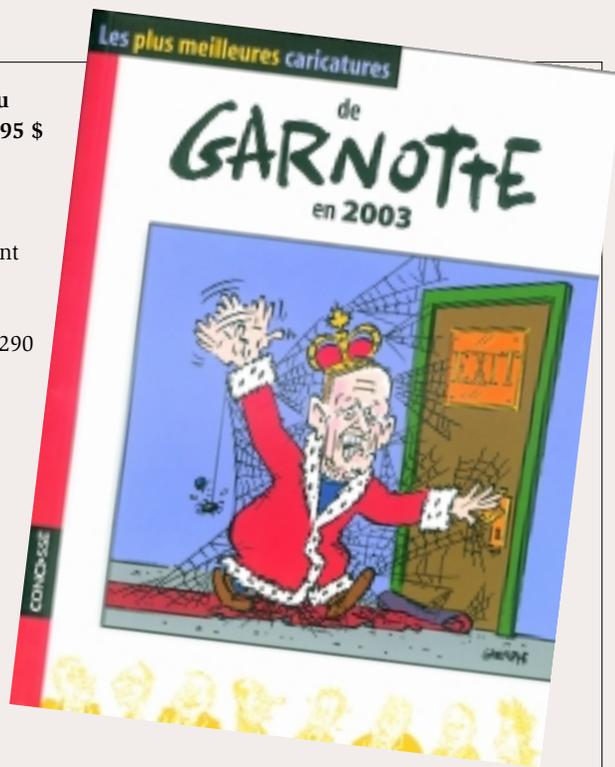
Michel Garneau, qui est le caricaturiste du quotidien *Le Devoir* depuis avril 1996, vient de publier son premier recueil *Les plus meilleures caricatures de Garnotte en 2003*. Les lectrices et les lecteurs des publications de la CSN le connaissent bien. De 1986 à 1996, ses dessins et ses flashes humoristiques et mordants portant sur l'actualité et le monde politique ont paru dans *Nouvelles CSN*. « 2002-2003 fut une année propice pour les caricaturistes, avec la guerre en Irak et les élections québécoises », estime-t-il.

Originaire du quartier Saint-Henri à Montréal, Michel Garneau s'est laissé convaincre, il y a quelque temps, de la pertinence d'imprimer un recueil de ses caricatures couvrant la période de septembre 2002 à septembre 2003. Il a donc créé les éditions du Concassé, qui ne produisent évidemment que de la garnotte de première qualité ! « Mes dessins sont accompagnés d'une mise en contexte afin qu'on puisse goûter et retrouver la saveur et la fraîcheur du jour où la caricature a été publiée », a-t-il expliqué.

Garnotte, qui a passé son enfance et son adolescence à Shawinigan, nous assure qu'il compte bien poursuivre sa carrière, même si l'autre « p'tit gars de Shawinigan » tire sa révérence. Enfin, deux bonnes nouvelles...

Distribué par la maison Fides, le recueil s'avère un bon cadeau à offrir. **M.C.**

En vente au coût de 17,95 \$
Fides
165, rue
Deslauriers
Saint-Laurent
(Québec)
H4N 2S4
(514) 745-4290



Le français au travail

Accents circonflexes et trémas

L'accent circonflexe, le petit chapeau comme l'appellent souvent les enfants, a une importance non négligeable. Par exemple, la tête du nourrisson qui tête ne se distingue que par la différence d'accent, circonflexe et grave. Il est donc fondamental de fixer cet accent au bon endroit. Parfois, les mots ont la même prononciation ; seul l'accent établit la différence de sens.

De la même manière, le tréma indique qu'une voyelle se prononce séparément en s'unissant à une autre voyelle. Ainsi, le mot *oïe* n'a pas le même son que le « oï » d'*humanoïde*.

Exercice

Dans le texte suivant, appliquez aux bonnes lettres les accents circonflexes et les trémas appropriés : Allo ! Il est bien sur hasardeux d'aligner cote à cote, avec quelque grace, une multitude de mots dont la signification peut paraître ambiguë en raison du peu de liens qui les unissent. Cet exercice peut même devenir aigre quand il s'agit d'accroître le nombre de mots qui comportent des accents et des trémas.

À ce chapitre, croyez-vous pouvoir redonner les accents et les trémas aux lettres appropriées de ce traitre exercice ? Trève de balivernes, je vous propose de surcroît toute une chaîne de mots à corriger, ce qui n'a rien d'un poème. Ne craignez pas de frapper un mur, ouvrez une brèche dans vos appréhensions mais, de grace, évitez la migraine aigue : pique, poêle, épître, chène, aieul, gout, paitre, ciguë, roti, pôle, grele, croître, astéroïde, clôture, naïf, brûler.

Réponses

Allô ou allo, sûr, côte à côte, grâce, paraître, ambiguë, même, âpre, accroître, traître, trêve, surcroît, chaîne, grâce, aiguë, piqûre, poêle, épître, chène, aieul, goût, paitre, ciguë, rôti, pôle, grêle, croître, astéroïde, clôture, naïf, brûler.

Benoît Aubry

Bienvenue

Depuis le premier septembre 2003, 22 nouveaux syndicats ont reçu leur certificat d'accréditation syndicale confirmant leur affiliation à la CSN. Ce sont 1220 travailleuses et travailleurs qui ont joint les rangs de la centrale syndicale :

- Aluminerie Alcoa, Baie-Comeau, 90 employé-es de bureau ;
- Auberge Wandlyn, Montréal, 13 salarié-es ;
- Centre de réadaptation Lisette-Dupras, Montréal, deux employé-es ;
- Centre de la petite enfance (CPE) L'Arche de Noé, Laval, 24 éducatrices ;
- Centre de la petite enfance (CPE) Le Pitchounet, Montréal, 19 éducatrices ;
- Transport Lepage Énergie, Abitibi-Témiscamingue-Ungava, 13 camionneurs et un apprenti-mécanicien ;
- Entreprises agricoles et forestières de La Péninsule, Gaspésie, 60 travailleuses et travailleurs sylvicoles (débroussaillage et reboisement) ;
- Groupement forestier de Kamouraska, 30 travailleuses et travailleurs de la sylviculture ;
- Centre d'action bénévole des Seigneuries, Rivière-du-Loup, 49 salarié-es ;
- ZEC Casault, Causapsal, 12 employé-es ;
- Produits Gilbert, Roberval, 13 travailleurs ;
- Entreprises forestières Ginosil, Sacré-Cœur, 20 travailleuses et travailleurs sylvicoles ;
- Transport Asselin, Saint-Prime, 32 chauffeurs et mécaniciens ;
- Astral Radio, Chicoutimi, 11 conseillères et conseillers en publicité ;
- Caisse populaire de Bedford, six salarié-es ;
- Centre d'hébergement (privé) des Jardins intérieurs de Saint-Lambert, 57 travailleuses et travailleurs ;
- Centre de la petite enfance (milieu familial) La Citronnelle, Salaberry-de-Valleyfield, 45 éducatrices ;
- CLSC Valentine-Lupien, Louiseville, trois ergothérapeutes et techniciens en réadaptation ;
- Centre d'hébergement Villa du boisé (Répit-Ressources) à Drummondville, 24 employé-es ;
- Transco, Montréal et Laval, 270 salarié-es du transporteur scolaire ;
- Établissements de la santé et des services sociaux de la MRC de Maskinongé, 300 employé-es ;
- Coopérative des techniciens ambulanciers de l'Outaouais, 140 employé-es techniciens ambulanciers.

Journées de la culture

Un clin d'œil

Textes : Michelle Filteau

Les 25 et 26 septembre dernier, la CSN recevait deux artistes à l'occasion des Journées de la culture, lors de son conseil confédéral. Au cours d'un 5 à 7, Éric Nadeau et Sylvain Lavallée ont pu présenter leur démarche artistique devant quelque 250 délégués réunis.

Ils ont fait connaissance au Salon international du design grâce au maire de Montréal, Gérald Tremblay, grand amateur d'art. Voyant que les deux artistes avaient une démarche similaire, le maire Tremblay leur a conseillé de réunir leurs œuvres dans une exposition commune. Ce qui fut fait avec l'exposition « Fragments de ville » présentée par la CSN.

Des humanonymes étonnants

Le sculpteur-assembleur Yic Nabo, alias Éric Nadeau, nous a présenté ses robots humanonymes. « J'aime les choses inutiles. Je fabrique des robots avec des objets-déchets laissés pour compte par des humains anonymes. Fondamentalement, je tente de comprendre où nous sommes et qui nous sommes à partir de ce que nous produisons et laissons derrière nous : des objets qui correspondent par leur forme et leur fonction aux parties, aux mem-

bres et aux mécanismes du corps », explique l'artiste. Des objets oubliés, trouvés en des lieux souvent inédits qui témoignent du passage humain, composent ces robots qui nous ressemblent étrangement. Toute l'ère industrielle y est répertoriée : vieux parcomètres, ancienne sirène de guerre, alarme contre le feu, marguerite à cuire les légumes, clavier téléphonique ; ces robots étonnent par leur ingéniosité.



Photos : Alain Chagnon

« Par la sculpture-assemblage, je cherche à humaniser des êtres mécaniques, qui grâce à leur constitution, ressemblent au monde matériel qui nous entoure »

— Yic Nabo, sculpteur-assembleur

Inspiré par la mondialisation

Né en avril 1963, Sylvain Lavallée est un enfant de la Révolution tranquille québécoise. Amoureux fou de sa ville, Montréal, il en ramasse les fragments, collecte, découpe, déchire et mêle les éléments textuels et les matières pour donner sa propre interprétation de l'instant présent. Ses œuvres sont le fruit de l'angoisse que lui inflige son époque : la maladie, la guerre, la violence, la mondialisation, le commerce à

outrance. « Des bribes de vies, des messages et des images qui permettent de se souvenir. C'est ce que j'essaie de transmettre. Le monde où nous vivons, tel qu'il est avec en toile de fond la société de consommation, la mondialisation, la commercialisation », confie cet artiste profondément imprégné par sa culture au confluent de l'Amérique du Nord et de l'Europe.



« Cette toile a été réalisée en pleine guerre contre l'Irak. C'était ma façon de protester ! »

— Sylvain Lavallée, peintre

C'est Noël pour tout le monde !

20^e édition de la campagne des paniers de Noël de la CSN

Depuis 20 ans, la campagne des paniers de Noël de la CSN est venue en aide à des milliers de familles de travailleuses et de travailleurs de la CSN en grève, en lock-out ou congédiés pour activités syndicales. Recevoir au moment des fêtes, un montant supplémentaire aux prestations régulières du Fonds de défense professionnelle de la centrale syndicale, c'est l'expression d'une solidarité essentielle. « Vous n'avez pas idée combien ça peut faire du bien les paniers de Noël lors d'un conflit. Quand vous êtes passés par là, vous vous en souvenez. Et quand la campagne des paniers de Noël revient, on n'hésite pas à poser un geste de solidarité », confie François Lamoureux.

L'origine

Cette levée de fonds a vu le jour en 1984. En octobre de cette année-là, la grève des 1050 grévistes de Marine Industrie Limitée-MIL, à Sorel, entrait dans son troisième mois. Le président du syndicat, François Lamoureux, aujourd'hui coordonnateur du Service juridique de la CSN, avait demandé à la centrale d'entreprendre une levée de fonds pour les salariés du chantier naval. « Le moment de l'année où les personnes sont les plus vulnérables, c'est la période des fêtes. Les enfants de grévistes ne sont pas différents des autres. Il fallait organiser un événement agréable et compenser le manque d'argent par la solidarité et l'entraide. »

La manière CSN

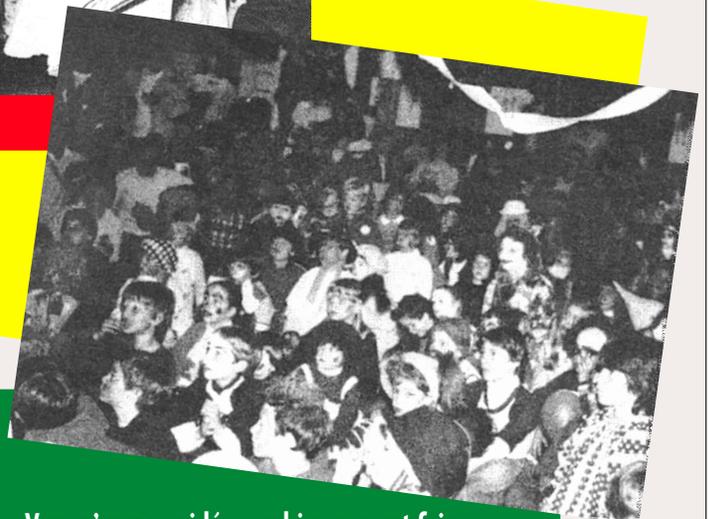
Ouvrier à QIT-Fer et Titane à Sorel, Roger Valois qui, cette année-là, vient à peine d'être élu vice-président de la CSN, souligne qu'il y avait aussi le conflit des syndiqués des Élévateurs à grain. Ils étaient en lock-out depuis août 1984. Ça faisait beaucoup de monde à soutenir pour la région. « À Sorel, nous n'avions pas la capacité d'organiser une campagne nationale. Nous nous sommes adressés à la CSN, d'autant plus qu'il y avait des travailleuses et des travailleurs dans d'autres régions du Québec qui se battaient pour se faire respecter. Nous avons donc décidé d'en faire une campagne nationale qui profiterait à toutes celles et à tous ceux

qui étaient en lutte au Québec. C'est ça la manière CSN ! », déclare avec enthousiasme Roger Valois.

« L'argent recueilli dans le mouvement, mais aussi auprès de la population et des marchands a permis d'acheter des provisions, d'offrir des repas et des jouets aux enfants. On a fait une immense fête. Près de 1000 familles en ont profité à Sorel, raconte de son côté François Lamoureux. Les médias nationaux s'étaient déplacés pour la fête. Nous avons ainsi pu envoyer un message clair à notre employeur : nous étions solidaires et nous tenions le coup », rapporte-t-il.

Michel Crête

**Des centaines d'enfants
avaient pris part
à la mémorable fête,
à Sorel, en 1984.**



**« Vous n'avez pas idée combien ça peut faire
du bien les paniers de Noël lors d'un conflit.
Quand vous êtes passés par là, vous vous en souvenez.
Et quand la campagne des paniers de Noël revient,
on n'hésite pas à poser un geste de solidarité. »**

— François Lamoureux

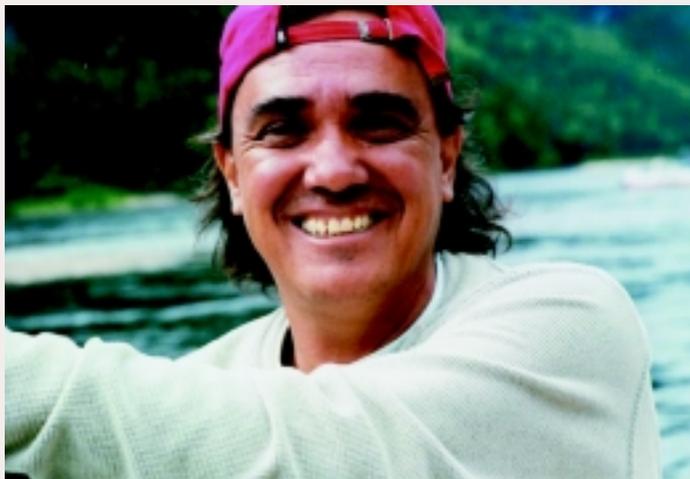
« AUTANT ILS ONT CREUSÉ LA TERRE, AUTANT ILS ONT CREUSÉ EN NOUS COMME HUMAINS »

— Florent Vollant

Je vais te parler de mes origines. Je suis né au Labrador entouré de ma famille et de mon clan. C'est-à-dire de mes oncles, de mes tantes, de mon grand-père, de ma grand-mère dans un endroit qui s'appelle Matsésen. En fait, c'est le lac Wabush. Moi, je suis venu au monde là. Mon grand-père y avait son territoire de chasse.

L'endroit, les Anglais l'ont appelé « Indian Point » parce que... c'était original comme nom. Nous, on vivait là, de chasse, de pêche, de trappe, strictement. Au Labrador les lacs sont purs, l'eau est claire, la wananiche est propre. Notre eau pour boire venait du lac.

Mais à un moment donné, il y a eu la mine, la Wabush Mines. Ils sont venus recruter mon père, mon grand-père, tout le monde. Mon père partait de chez nous en canot, traversait de l'autre bord pour aller travailler. Et puis un matin, la GRC a débarqué à Indian Point pour nous dire qu'il fallait qu'on parte. Le lac était contaminé à cause de la mine. Ses déchets toxiques s'en allaient dans ma tasse d'eau. J'avais cinq ou six ans quand ils sont venus. On était déjà malades. Mon enfance s'est ramassée dans une déportation. En 1964-1965, ils m'ont coupé de mes origines. Avec des « bulldozers », ils ont rasé ça. On était 12 familles. Une communauté de 100 individus avec les enfants.



Florent Vollant sur la Moisie

L'auteur-compositeur Innu, Florent Vollant, est un membre fondateur de la Fondation rivières qui a pour objectif la préservation de nos rivières à l'état naturel et la défense de leur caractère public.

De chez nous, la route pour descendre, c'est la Moisie. La route pour y monter, c'est aussi la Moisie. Ma famille, c'est des grands pêcheurs. Ils savent où le saumon se tient, quand il est là et ce qu'il fait. À l'époque de mon enfance, il y avait trop de saumons. Il fallait en prendre, en manger, en donner, inviter les autres pour que ça continue, qu'il y ait un équilibre dans le cycle. Je n'ai jamais pensé qu'un jour on pourrait en manquer.

Le fait qu'une compagnie ait décidé du sort de tout un clan et des générations futures en polluant, je pense aujourd'hui que c'est une agression. Victimes d'agression, c'est ça qu'on a été, nous autres. C'est ça qu'on est encore. On est blessés. Autant ils ont creusé la terre, autant ils ont creusé en nous comme humains. La pelle mécanique n'a pas juste laissé des traces sur la terre, mais elle en a laissées en nous, dans notre fierté.

Propos de Florent Vollant tirés d'une entrevue réalisée par Michel Gauthier pour « L'invité » de *Perspectives CSN*. Michel Gauthier est réalisateur de *Rivière d'argent* et co-directeur de la Fondation rivières. L'entrevue intégrale est disponible sur le site de la fondation.

Perspectives  **CSN**

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux
(514) 598-2131

Publié cinq fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information
Michelle Filteau

Coordination

Maroussia Kishka
maroussia.kishka@csn.qc.ca

Adjoint à la coordination

Benoit Aubry

Rédaction

Information-CSN

Photographes

Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux, IG Metall, PC, SFCF, contributions militantes

Montage photographique de la une

Alain Chagnon et *Perspectives CSN*

Caricaturiste

Boris

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Jean Gladu, Sophie Marcoux

Numérisation photo

Benoit Aubry

Impression

Les syndicats CSN de l'imprimerie Impart-Litho

Distribution

L'équipe du module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2003

Port de retour garanti : CSN

Envoi de poste publication

no de convention : 40064900

C'EST NOËL POUR TOUT LE MONDE !



CSN

Congédiés pour activités syndicales ou en conflit de travail, des membres de la CSN comptent sur votre appui pour mettre un peu de baume dans leur cœur durant la période des fêtes. En plus des prestations régulières du Fonds de défense professionnelle de la CSN, ils sont nombreux à compter sur votre générosité et votre solidarité durant les célébrations entourant la fête de Noël et l'arrivée du Nouvel An. Vous êtes donc invités à contribuer financièrement à la 20^e édition de la campagne des paniers de Noël de la CSN.

20^e campagne des paniers de Noël de la CSN

Mode de contribution volontaire

- 50 \$ pour les syndicats de moins de 100 membres
- 50 \$ additionnels par tranche de 100 membres

Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec), au compte Solidarité paniers de Noël, transit 81592276, folio 561862.